

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024
Nombre de membres en exercice : 16 Présents à la séance : 13 Ont participé au vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 25/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le 02 décembre , le Comité de Direction de l'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Foirail à Prades, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SALIES .
Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS N° d'Ordre : EPIC 13-2024 Classification @ctes : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire 4.2 Personnel contractuel Secrétaire de Séance : Edith CASES	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Jean-Louis JALLAT, Jean-Louis SALIES, Henri GUITART, Gérard QUES, Thérèse GOBERT-FARGAS, Jean-Jacques ROUCH, Pascal DAUBE, Franck GUIOT, Edith CASES, Elisabeth GHELFI, Julien BLAYA. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Anne-Marie CANAL représentée par Claude ESCAPE Jérôme DURBET représenté par Victor LEVEQUE ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe MAURY a donné procuration à Julien BLAYA ABSENTS EXCUSES : Patrick LECROCQ, Christian TRIADO.

Le Président,

VU la délibération n°234-24 du 17 octobre 2024 de la Communauté de communes Conflent Canigó, validant le transfert de l'association Office de tourisme Conflent Canigó sous la forme juridique d'un EPIC,

VU les articles L. 133-2 et suivants du Code du Tourisme,

VU les articles R. 133-10 et R. 133-13 du Code du Tourisme,

VU la Convention Collective des Organismes de Tourisme numéro 3175,

CONSIDERANT que par délibération du 17 octobre 2024, la Communauté de Communes Conflent Canigó a créé l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) au 1^{er} janvier 2025.

RAPPELLE qu'il appartient au Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, en CDI et CDD, nécessaires au fonctionnement de ses services.

PRECISE que le tableau des effectifs identifie également les emplois saisonniers que l'Office de Tourisme prévoit de recruter.

PRECISE que le recours aux personnels stagiaires et sous contrat d'apprentissage ne figurent pas au tableau des effectifs.

INFORME que, en dehors de la directrice qui a un statut d'agent contractuel de la fonction publique territoriale, les agents sont sous contrats de droit privé.

PRESENTE le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement de l'EPIC pour mettre en œuvre la stratégie touristique intercommunale dans ses missions actuelles.

PRECISE que La masse salariale représentée, hors apprentis et stagiaires, un total de 16 ETP dont 14 ETP permanents (CDI et CDD) et 2 ETP saisonniers.

DEMANDE au Comité de Direction de se prononcer sur le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement de l'EPIC dans ses missions actuelles.

Le Comité de Direction, **après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité, décide de**

- Approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 annexé à la présente délibération,
- Autorise la directrice à signer des conventions de stages et des contrats d'apprentissage dans la limite du cadre budgétaire 2025.

DONNE TOUT POUVOIR à Madame la Directrice pour signer toutes les pièces, permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 13 décembre 20204.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT

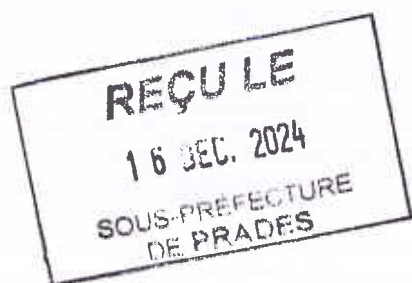


Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

AGENTS EN CDI

Poste	Type de contrat		
Coordinatrice Accueil / conseillère en séjour	CDI	Droit privé	Temps complet
Conseillère en séjour / référent BIT Vernet-les-Bains / Relations presse	CDI	Droit privé	Temps complet
Coordinatrice Communication / Community manager / Animatrice Qualité	CDI	Droit privé	Temps complet
Chargée d'animation numérique / Web Manager	CDI	Droit privé	Temps complet
Chargée de communication / création graphique	CDI	Droit privé	Temps complet
Coordinatrice valorisation de l'offre touristique	CDI	Droit privé	Mi-temps
Technicien de l'offre Activités Pleine Nature	CDI	Droit privé	Temps complet
Technicienne de l'offre hébergement et patrimoine	CDI	Droit privé	Temps complet
Assistance administrative et comptable	CDI	Droit privé	Temps complet
Directrice	CDI	CDI de droit public	Temps complet

AGENTS EN CDD

Poste	Type de contrat		Remarques
Conseillère en séjour / référente BIT Moliy-les-Bains / Technicienne de l'offre	CDD Temps complet	Droit privé	Fin de CDD le 17/11/2025
Conseillère en séjour / référente Villefranche-de-Conflent	CDD Temps complet	Droit privé	Fin de CDD le 30/11/2024 à remplacer
Chef de projet au label PAH	CDD Temps complet	Droit privé	A transformer en CDI au 8 janvier
Médiatrice culturelle PAH	CDD Temps complet	Droit privé	A transformer en CDI au 8 janvier

SAISONNIERS en CDD saisonniers

Poste	Type de contrat	Durée
Conseillers en séjour	CDD saisonniers à temps complet de droit privé	Représentant 2 ETP (plusieurs CDD de 2 à 8 mois)

STAGIAIRES ET APPRENTIS

Apprentis BTS : de 1 à 2 ans / Accueil au maximum de 1 apprenti par an.

Stagiaires : de 15 jours à 6 mois / Accueil au maximum de 1 stagiaire par BIT.

